



Conseil économique et social

Distr. générale
18 décembre 2013
Français
Original : anglais

Commission de statistique

Quarante-cinquième session

4-7 mars 2014

Point 3 n) de l'ordre du jour provisoire*

Questions soumises à la Commission pour examen

et décision : développement des statistiques régionales

Rapport de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique sur la statistique dans le programme de développement pour l'après-2015 (perspectives de la région Asie-Pacifique)

Note du Secrétaire général

Conformément à la décision 2013/235 du Conseil économique et social, le Secrétaire général a l'honneur de transmettre le rapport de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique sur la statistique dans le programme de développement pour l'après-2015 (perspectives de la région Asie-Pacifique), qui est soumis à la Commission de statistique pour examen et décision.

* E/CN.3/2014/1.



**Rapport de la Commission économique et sociale
pour l'Asie et le Pacifique sur la statistique
dans le programme de développement pour l'après-2015
(perspectives de la région Asie-Pacifique)**

Résumé

En novembre 2013, les responsables des systèmes statistiques nationaux de l'Asie et du Pacifique se sont réunis pour débattre de questions d'actualité relatives au développement des statistiques sur le thème « Le positionnement de la statistique comme un impératif de développement : perspectives dans le contexte de la formulation du programme de développement pour l'après-2015 », à l'occasion du onzième séminaire de gestion à l'intention des responsables des instituts nationaux de statistique de la région Asie-Pacifique organisé par l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique.

Le présent rapport concerne les évolutions mondiales qui ont une incidence sur le rôle et la portée de la statistique, et il se fonde sur les débats tenus à la réunion mentionnée ci-dessus. Il rend compte des progrès accomplis par les responsables des systèmes statistiques nationaux au cours des dernières années en ce qui concerne le renforcement de l'action régionale en faveur de l'amélioration de la statistique en Asie et dans le Pacifique et la recherche d'une stratégie régionale pour influencer les évolutions mondiales. Il rend compte également du point de vue de la communauté statistique de l'Asie et du Pacifique selon lequel la formulation du programme de développement pour l'après-2015, bien que présentant un certain nombre de difficultés pour les systèmes statistiques nationaux, constitue une chance unique d'instituer la statistique comme un impératif de développement essentiel à la bonne gouvernance, à la transparence et à l'application du principe de responsabilité.

Le rapport fait le point sur les avancées réalisées en Asie et dans le Pacifique en matière de renforcement de la statistique grâce à la coopération régionale, sous l'impulsion du Comité de statistique de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique. Il met en évidence les difficultés et les possibilités résultant des besoins en matière de statistique qui iront de pair avec le programme de développement pour l'après-2015, ce qui déterminera le niveau de la future coopération régionale en Asie et dans le Pacifique et le rythme auquel elle se fera.

En conclusion, le rapport affirme que la manière dont le monde considère la statistique doit changer. Pour que les systèmes statistiques demeurent pertinents et à même de satisfaire aux demandes, la statistique doit devenir un objectif de développement à part entière. Le milieu international de la statistique est appelé à prendre d'urgence des mesures afin de tirer le meilleur parti possible de l'occasion offerte par la formulation du programme de développement pour l'après-2015 et s'assurer que les systèmes statistiques sont prêts à relever les défis à venir. Il est proposé que les membres de la Commission de statistique s'engagent à mener une action collective pour que la création de systèmes statistiques nationaux efficaces figure parmi les objectifs du programme de développement pour l'après-2015.

I. Introduction

1. Le premier rapport de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) sur le développement des statistiques régionales en Asie et dans le Pacifique, publié le 16 décembre 2008¹, a été soumis pour examen à la Commission de statistique à sa quarantième session, en février 2009. Le rapport passait en revue les capacités des pays d'Asie et du Pacifique en matière de statistique et montrait que les systèmes statistiques nationaux devaient être plus solides et réactifs pour appuyer les programmes de développement ambitieux des gouvernements de la région.

2. Les débats de la Commission de statistique ont été l'occasion de réaffirmer la volonté de la région de renforcer les systèmes statistiques nationaux par la formulation d'un projet commun de développement des statistiques, qui sera mis en œuvre grâce à la coopération régionale. Les débats ont également directement résulté en la création des Partenaires pour le développement statistique en Asie et dans le Pacifique², un réseau de partenaires de développement présents dans la région et dont les membres ont accepté d'adopter les grandes orientations stratégiques du Comité de statistique de la CESAP.

3. Alors que le présent rapport fait le point sur le développement des statistiques régionales depuis 2009, l'objet et le but de son contenu se distinguent de ceux des précédents rapports régionaux soumis à la Commission. Il présente en effet des considérations régionales sur des questions qui revêtent une importance au plan mondial, appelant le milieu international de la statistique à mener une action collective par l'intermédiaire de la Commission.

4. Le rapport présente les perspectives et positions des membres de la région Asie-Pacifique quant au rôle de la statistique dans la formulation et l'exécution du programme de développement pour l'après-2015. Il explique que l'action et la responsabilité collectives du milieu international de la statistique sont nécessaires pour que : a) les systèmes statistiques nationaux reçoivent des fonds suffisants pour répondre aux demandes de statistiques résultant des délibérations associées à l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015; et b) des concepts, méthodes, classifications et normes soient élaborés pour définir et guider la « nouvelle révolution des données » que le Groupe de personnalités de haut niveau chargé par le Secrétaire général d'étudier le programme de développement pour l'après-2015, a appelé de ses vœux³.

5. Le rapport conclut que la manière dont le monde considère la statistique doit changer. Pour que les systèmes officiels de statistique demeurent pertinents et à même de satisfaire aux demandes, la statistique doit devenir un objectif de développement à part entière et ce but ne saurait être atteint sans une action menée au plan mondial.

¹ E/CN.3/2009/15. Consultable à l'adresse suivante : <http://unstats.un.org/unsd/statcom/doc09/2009-15-ESCAP-F.pdf>.

² De plus amples informations sur le partenariat sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.unescap.org/stat/partnership/> (en anglais seulement).

³ Voir <http://www.un.org/sg/management/hlppost2015.shtml> (en anglais seulement). De plus amples informations sur le onzième séminaire de gestion à l'intention des responsables des instituts nationaux de statistique de la région Asie-Pacifique sont consultables à l'adresse suivante : www.unsiap.or.jp/training/6_Leading_MQS/6_ms11.php (en anglais seulement).

II. Un rôle essentiel pour la statistique dans le programme de développement pour l'après-2015

6. Le poids de la statistique dans la prise de décisions des gouvernements, des partenaires internationaux de développement et des sociétés en général a augmenté de manière exponentielle au cours des 10 dernières années à cause de deux facteurs principaux : l'adoption et la mise en œuvre d'un programme international de développement, d'une part, et l'influence et la disponibilité croissantes de données provenant de sources habituelles et nouvelles, d'autre part.

7. Premièrement, on ne soulignera jamais assez le rôle des objectifs du Millénaire pour le développement, programme international de développement structuré, qui a permis de mieux faire connaître la statistique. Les avancées vers la réalisation de leurs cibles ont été suivies au plan mondial. C'est dans le cadre de cette initiative que les pays en développement et les organisations internationales ont œuvré pour produire des données plus nombreuses et de meilleure qualité afin de calculer les indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement, qui sont désormais un élément essentiel des statistiques officielles de nombreux pays. L'initiative a également encouragé et facilité le dialogue entre les décideurs, la société civile et les statisticiens concernant la conception des objectifs nationaux et l'établissement de rapports réguliers de suivi.

8. Deuxièmement, au cours de la dernière décennie, la demande d'informations et les moyens et la vitesse d'accès à celles-ci ont considérablement évolué grâce au développement des nouvelles technologies et à l'influence croissante des médias sociaux. La quantité des données disponibles ne cesse d'augmenter, mais leur qualité et leur pertinence sont parfois discutables. Cette masse d'informations, ou mégadonnées, est produite de manière désordonnée par de nombreuses entités différentes, souvent privées, qui travaillent généralement beaucoup plus rapidement et économiquement que les systèmes statistiques officiels. L'existence de ces données a sans conteste mis l'accent sur le rôle essentiel de la statistique dans la prise de décisions mais également remis en question le fonctionnement actuel des systèmes officiels.

9. Les enseignements tirés de ce qui s'est passé pour les objectifs du Millénaire pour le développement et l'évolution rapide du contexte dans lequel les données officielles et non officielles sont produites et diffusées sont les deux axes à prendre en compte dans la formulation du programme de développement pour l'après-2015, qui concerne autant les pays développés que les pays en développement. Il faut pour cela donner une « nouvelle » image à la statistique, non seulement en tant qu'aide à la prise de décisions mais également comme élément faisant partie intégrante du développement et de la bonne gouvernance. Si l'importance que la statistique occupera dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015 a été soulignée, la question de son repositionnement n'a toujours pas été abordée.

10. Plus précisément, le rapport de mai 2013 du Groupe de personnalités de haut niveau chargé par le Secrétaire général d'étudier le programme de développement pour l'après-2015⁴, intitulé « Pour un nouveau partenariat mondial : vers l'éradication de la pauvreté et la transformation des économies par le biais du

⁴ Consultable à l'adresse suivante : www.post2015hlp.org/wp-content/uploads/2013/07/post-2015-HLP-report-French.pdf.

développement durable » – qui affirme que « les initiatives de développement ont trop souvent été entravées par l'absence des données les plus fondamentales portant sur les conditions économiques et sociales dans lesquelles vivent les populations » et appelle à une « nouvelle révolution des données » – a placé la statistique au cœur du débat sur le développement. Le rapport a également proposé 12 objectifs et cibles indicatifs pour mettre fin à l'extrême pauvreté grâce au développement durable (annexe I). Il propose un programme de mesure ambitieux mais n'aborde pas comme il se doit la question des changements à apporter aux systèmes statistiques nationaux pour qu'ils soient en mesure de remplir cet objectif ambitieux.

11. On trouvera ci-après une liste de questions soulevées lors des débats du Groupe de personnalités de haut niveau, et qui demandent un examen et une réponse concertée de la part de la communauté statistique.

Prise en compte des dimensions économique, sociale et environnementale du développement

12. Les débats sur le programme de développement pour l'après-2015 sont influencés par les dialogues portant sur les grandes orientations en matière de développement qui se tiennent simultanément. Depuis la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (ou Sommet « Planète Terre »), tenue à Rio de Janeiro (Brésil) du 3 au 4 juin 1992⁵, de nombreux efforts ont été consacrés à l'élaboration de normes pour les statistiques de l'environnement. Ainsi, la Commission de statistique a approuvé le Cadre révisé des Nations Unies pour le développement des statistiques de l'environnement à sa quarante-quatrième session en 2013 [voir E/2013/24, chap. I.C, décision 44/105, par. c)]⁶, et adopté le cadre central du Système de comptabilité économique et environnementale (SCEE) à sa quarante-troisième session en 2012 [voir E/2012/24, chap. I.B, décision 43/105, par. c)]⁷. Dans le même temps, un grand nombre d'indicateurs de développement durable ont été élaborés et utilisés par de nombreux acteurs, appartenant ou non au milieu de la statistique.

13. Le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, intitulé « L'avenir que nous voulons »⁸, a appelé à l'adoption de mesures plus larges du progrès en complément du produit intérieur brut (PIB) pour que les décisions prises reposent sur des informations plus complètes. Il a ainsi reconnu le rôle central des mesures comme moteur de la formulation des politiques et affirmé que des mesures indépendantes ne permettraient pas la complète intégration des trois piliers du développement durable dans l'élaboration des politiques. Le Groupe de personnalités de haut niveau chargé par le Secrétaire général d'étudier le programme de développement pour l'après-2015, estime lui aussi qu'il est

⁵ Le texte de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, adoptée le 14 juin 1992 par la Conférence, est consultable à l'adresse suivante : <http://www.un.org/french/events/rio92/aconf15126vol1f.htm>.

⁶ De plus amples informations sur le Cadre des Nations Unies pour le développement des statistiques de l'environnement sont consultables à l'adresse suivante : <http://unstats.un.org/unsd/environment/fdes.htm> (en anglais seulement).

⁷ De plus amples informations sur le SCEE sont consultables à l'adresse suivante : <http://unstats.un.org/unsd/envaccounting/seea.asp> (en anglais seulement).

⁸ Résolution 66/288 de l'Assemblée générale, annexe. De plus amples informations sur la Conférence sont consultables à l'adresse suivante : <http://www.unccd2012.org/about.html> (en anglais seulement).

nécessaire d'intégrer les dimensions économique, sociale et environnementale au programme de développement pour l'après-2015 afin de mesurer les avancées réalisées vers l'objectif de développement durable.

14. Dans le contexte de la statistique, tous les pays n'accordent pas la même importance aux trois piliers du développement durable. La première étape vers le suivi du développement durable consiste à s'assurer que les « données fondamentales » sont disponibles pour chaque domaine. La plus grande difficulté consiste à concevoir un cadre conceptuel dans lequel les statistiques économiques, sociales et environnementales sont intégrées de manière cohérente. L'intégration de ces trois piliers dans le domaine quantitatif nécessite des concepts, classifications, normes et méthodes communs, et une bonne coopération entre les fournisseurs de données. Il est essentiel que le milieu de la statistique joue un rôle de premier plan dans l'élaboration du cadre conceptuel et ne se limite pas à suivre le programme de développement pour l'après-2015.

Gouvernance et responsabilité

15. Le Groupe de personnalités de haut niveau propose un objectif (indicatif) consistant à « assurer une bonne gouvernance et un cadre institutionnel efficace » et appelle de ses vœux un changement en profondeur qui permette de « construire la paix et des institutions efficaces, transparentes et responsables pour tous ». Cela suppose implicitement d'avoir un quatrième volet, ou pilier, du développement durable, à savoir la gouvernance.

16. L'objectif englobe les cinq indicateurs suivants : identité juridique, droit et accès à l'information, participation du public, liberté d'expression et d'association, et lutte contre la corruption et responsabilité des représentants de l'État.

17. Cet objectif permet de rappeler qu'il convient de faire de la gouvernance un domaine statistique, y compris l'élaboration de concepts, d'outils de mesure et de programmes permettant de satisfaire les besoins en information connexes. Toutefois, pour que l'objectif de bonne gouvernance et d'efficacité des institutions puisse être atteint et suivi, il est encore plus important que les systèmes statistiques nationaux soient bien huilés, efficaces et conformes aux Principes fondamentaux de la statistique officielle de l'Organisation des Nations Unies. Les différents volets de l'objectif ne sauraient être atteints sans des informations et statistiques fiables et de bonne qualité. Le rôle des statistiques ne se limite toutefois pas à la réalisation de l'objectif de bonne gouvernance et d'efficacité des institutions mais concerne également l'élaboration conceptuelle et le suivi de tous les objectifs proposés du programme de développement pour l'après-2015. En conséquence, il conviendrait d'accorder une place plus importante à la création et au fonctionnement de systèmes statistiques nationaux efficaces dans le monde de l'après-2015.

18. L'invitation à prêter une attention particulière à la question de la gouvernance, la place centrale des statistiques dans la bonne gouvernance et la nécessité d'accélérer le développement des statistiques font écho au rapport de la Commission Oxford Martin pour les générations futures⁹. Si les auteurs du rapport conviennent

⁹ Voir le document intitulé *Now for the Long Term: The Report of the Oxford Martin Commission for Future Generations* (Oxford, Université d'Oxford, Oxford Martin School, octobre 2013), disponible à l'adresse suivante : http://www.oxfordmartin.ox.ac.uk/downloads/commission/Oxford_Martin_Now_for_the_Long_Term.pdf.

que la Commission de statistique doit continuer d'élaborer et d'adopter des normes et méthodologies internationales, ils demandent la création d'une agence spécialisée, WorldStat, qui serait chargée de renforcer la confiance dans les statistiques sur le long terme. Ils proposent que WorldStat appuie l'application des normes, renforce les capacités de production et d'analyse de données, soutienne financièrement les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil, contrôle la qualité des statistiques mondiales, évalue les pratiques nationales, prévoit des mesures en cas d'utilisation abusive des données et améliore la collecte de celles-ci.

19. Le milieu de la statistique devrait tenir compte du rapport en élaborant la stratégie de développement des statistiques pour l'après-2015 et apporter des réponses collectives aux recommandations qui y figurent.

Une révolution des données au service du développement durable

20. Le Groupe de personnalités de haut niveau chargé par le Secrétaire général d'étudier le programme de développement pour l'après-2015 appelle de ses vœux une « nouvelle révolution des données » au service du développement durable. Conscient des avancées conséquentes enregistrées en matière de disponibilité, d'accessibilité et de technologies de l'information qu'illustre le phénomène toujours plus important des mégadonnées, il considère qu'il convient d'opérer un changement afin que les données servent plus efficacement le développement.

21. Un tel changement devrait donner aux citoyens les moyens d'agir en ayant accès à des informations de bonne qualité, organisées de façon à correspondre à leurs sujets de préoccupation, leur permettre de demander aux gouvernements et aux entreprises de rendre des comptes sur leurs activités et de prendre des décisions éclairées, que ce soit en tant que consommateurs ou citoyens. Parallèlement, des informations intégrant des volets économique, social et environnemental conformes aux normes internationales telles que le Système de comptabilité environnementale et économique permettraient aux gouvernements et aux entreprises de rendre compte des incidences de leurs activités sur le développement durable et de programmer leurs décisions et investissements futurs en conséquence.

22. Conscient qu'un tel changement nécessite la mobilisation des organisations internationales, des gouvernements, des entreprises, des fondations et des organisations de la société civile, les auteurs du rapport relèvent que les mesures favorisant l'utilisation des dernières technologies et des nouvelles données (non officielles) sont prises sans tenir compte des réalités que connaît le milieu de la statistique traditionnel aux niveaux national et international.

23. En conséquence, ils proposent que les diverses parties prenantes concluent un partenariat mondial pour les données sur le développement qui viserait à combler les principales lacunes concernant les données, à étendre l'accessibilité de celles-ci et à favoriser la définition de données de référence en ce qui concerne les objectifs fixés pour l'après-2015.

24. Le Groupe de personnalités de haut niveau a formulé des préconisations et recommandations sur la nouvelle révolution des données, qui sont semblables à celles figurant dans le rapport de la Commission Oxford Martin pour les générations futures et vont dans le sens d'une réponse coordonnée et de l'élaboration d'une stratégie par le milieu mondial de la statistique.

Enseignements tirés du suivi des objectifs du Millénaire pour le développement

25. Des enseignements utiles ont été tirés du suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Le milieu de la statistique a relevé les défis que posait ce suivi en améliorant la disponibilité des données nécessaires à l'analyse de l'évolution de nombreux indicateurs pertinents¹⁰. Les activités de collecte de données nationales menées aux fins du suivi des objectifs ont été principalement centrées sur les indicateurs sociaux. À titre d'exemple, les indicateurs concernant l'objectif 7 (Préserver l'environnement) ont été en grande partie élaborés à partir de techniques de modélisation complexes au niveau international.

26. Du fait du rôle prépondérant des indicateurs sociaux et de l'absence de statistiques administratives fiables, les enquêtes auprès des ménages ont été la principale source de données. De nombreux pays sont titulaires du savoir-faire et de l'aide financière de la communauté internationale pour réaliser ce type d'enquête. Il est très préoccupant que d'autres sources nationales de données, servant au suivi des objectifs du Millénaire, comme les registres de l'état civil, n'aient pas connu la même évolution dans la mesure où les sources de données administratives sont plus viables et fournissent, contrairement aux enquêtes auprès des ménages, des informations utiles à la programmation des mesures de développement local. En outre, les enquêtes auprès des ménages ayant tendance à sous-représenter les plus pauvres¹¹, elles sont particulièrement inadaptées à la conception de mesures ciblant les populations vulnérables. Enfin, si les recommandations du Groupe de personnalités de haut niveau sont mises en œuvre, les différents volets des objectifs pour l'après-2015 ne seront considérés réalisés qu'à la condition qu'ils le soient pour toutes les catégories de revenu et tous les groupes sociaux concernés. C'est au niveau local que les informations de suivi devraient être réunies, tâche d'autant plus facilement réalisable que la qualité et l'utilisation des données administratives locales auront été améliorées.

27. Le fait que les données des systèmes statistiques nationaux n'aient pas servi systématiquement dans le cadre du suivi de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement¹⁰ n'a pas favorisé l'utilisation par les gouvernements des résultats issus de ce suivi et a nui à l'autorité de ces systèmes et à la crédibilité des statistiques nationales officielles. Ces éléments soulignent combien il est essentiel d'intégrer l'élaboration et l'application du programme de développement pour l'après-2015 aux stratégies de mise au point de statistiques durables en renforçant les systèmes statistiques nationaux.

Les défis à relever

28. Pour qu'une nouvelle révolution des données prenne corps au service du programme de développement pour l'après-2015, les changements et améliorations ci-après sont nécessaires :

¹⁰ Voir le rapport du Secrétaire général, en date du 20 décembre 2012, sur les indicateurs pour le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (E/CN.3/2013/21), disponible à l'adresse suivante : <http://unstats.un.org/unsd/statcom/doc13/2013-21-Indicators-F.pdf>.

¹¹ Voir Roy Carr-Hill, « Missing millions and measuring development progress », *World Development*, vol. 46, n° 2 (juin 2013), p. 30 à 44.

a) La disponibilité et la qualité des statistiques de base établies par les systèmes statistiques nationaux doivent être considérablement améliorées, ce qui nécessitera de nouveaux investissements conséquents;

b) Il convient d'élaborer de nouveaux indicateurs de succès dans les domaines suivants : développement durable, mesures plus larges du progrès et gouvernance;

c) Des normes, classifications et méthodes favorisant l'utilisation cohérente des nouvelles sources de données doivent être rapidement élaborées et appliquées.

29. Le milieu de la statistique ne pouvant pas s'acquitter seul de cette tâche, il convient de mobiliser davantage les acteurs du développement et les fournisseurs de données non officiels, nouveaux et, souvent, du secteur privé, d'appliquer rapidement l'ensemble des nouvelles normes, classifications et méthodes et de garantir la pertinence des nouveaux concepts et des indicateurs de succès connexes. À cette fin, il conviendrait que soient prises les mesures suivantes :

a) Les systèmes statistiques nationaux doivent être transformés de façon à être en mesure de fonctionner et d'opérer en tant que collaborateurs et prestataires de services essentiels en faveur du développement national;

b) Le milieu mondial de la statistique doit devenir le chef de file actif d'un partenariat mondial pour les données sur le développement qui réunisse les acteurs d'organisations publiques, privées, gouvernementales et non gouvernementales;

c) Le partenariat mondial pour les données sur le développement devrait définir des principes et un code de conduite à l'attention des fournisseurs de données officiels et non officiels et faire une priorité de la mise au point de nouveaux indicateurs de succès et de nouvelles méthodes.

30. Les préconisations ci-dessus rendent compte de l'essentiel des débats tenus au onzième séminaire sur la gestion organisé à l'intention des responsables des instituts nationaux de statistique de l'Asie et du Pacifique par l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique, la Division de statistique de la CESAP et le Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle (PARIS21) en novembre 2013¹². Une vue d'ensemble du contexte dans lequel ces débats se sont tenus est présentée dans la section ci-après.

III. Mesures collectives d'amélioration des statistiques en Asie et dans le Pacifique

31. Depuis 2009, à la suite de la présentation à la Commission de statistique du premier rapport sur le développement de statistiques régionales en Asie et dans le Pacifique (E/CN.3/2009/15), les activités d'élaboration de statistiques coordonnées et dirigées par les pays et les organisations internationales ont progressivement pris de l'ampleur, en nombre et en intensité, l'objectif étant de combler l'écart entre les capacités et les besoins statistiques des pays de la région.

¹² Voir note de bas de page 3.

32. Le renforcement des capacités de décision et de la coopération régionales a donné un élan à l'intensification des efforts déployés. Le Comité de statistique de la CESAP, forum intergouvernemental composé des responsables des instituts nationaux de statistique de tous les États membres de la Commission, et les Partenaires pour le développement statistique en Asie et dans le Pacifique, réseau d'organisations internationales contribuant au développement statistique dans la région, constituent les structures nécessaires aux activités régionales.

A. Objectifs et programmes communs pour le développement statistique

33. En 2010, le Comité de statistique de la CESAP a fixé au développement statistique en Asie et dans le Pacifique les deux objectifs stratégiques suivants : a) faire en sorte que, à l'horizon 2020, tous les pays de la région soient en mesure de produire un ensemble concerté de statistiques démographiques, économiques, sociales et environnementales; et b) créer un environnement de gestion de l'information plus souple et efficient en faveur des instituts nationaux de statistique en renforçant la coopération¹³.

34. Les deux objectifs stratégiques chapeautent tous les programmes régionaux de développement des capacités dans tous les domaines statistiques, qui sont dirigés et exécutés par un certain nombre de groupes consultatifs, directeurs ou de travail composés de représentants des États membres et de partenaires de développement internationaux. On trouvera ci-après une vue d'ensemble des initiatives régionales assorties d'objectifs régionaux ou mondiaux clairement définis.

Statistiques économiques

35. Dans le domaine des statistiques économiques, les États de la région ont conçu et adopté un programme régional pour l'amélioration des statistiques économiques en Asie et dans le Pacifique¹⁴. Un ensemble de statistiques économiques de base, adopté par la CESAP¹⁵ en 2011, sert de référence commune aux activités de coopération et fixe les objectifs du Programme régional; les pays et les partenaires de développement ont travaillé sans relâche pendant trois ans à l'élaboration d'un plan d'exécution du Programme régional¹⁶. Le résultat escompté du Programme

¹³ Voir le rapport du Comité de statistique sur sa deuxième session (E/ESCAP/CST(2)/9), en date du 23 décembre 2010, disponible à l'adresse suivante : <http://www.unescap.org/stat/cst/2/CST2-9F-report.pdf>.

¹⁴ Voir la note du secrétariat de la CESAP relative au Programme régional proposé pour l'amélioration des statistiques économiques en Asie et dans le Pacifique (E/ESCAP/CST(2)/5), en date du 25 octobre 2010, disponible à l'adresse suivante : <http://www.unescap.org/stat/cst/2/CST2-5F.pdf>.

¹⁵ Voir la résolution 67/10, intitulée « Un ensemble de statistiques économiques de base pour guider l'amélioration des statistiques économiques fondamentales en Asie et dans le Pacifique », adoptée par la CESAP le 25 mai 2011, à sa soixante-septième session, disponible à l'adresse suivante : http://www.unescap.org/EDC/French/AnnualReports/2011-Resolutions-E67_23F.pdf.

¹⁶ Voir la note du Groupe technique consultatif de la CESAP sur le développement des statistiques économiques intitulée « Proposition d'un ensemble de statistiques économiques de base pour l'Asie et le Pacifique » (E/ESCAP/CST(2)/4), en date du 7 octobre 2010, disponible à l'adresse suivante : <http://www.unescap.org/stat/cst/2/CST2-4F.pdf>. Voir également la note du secrétariat de la CESAP, établie sur les conseils du Groupe directeur du Programme régional, relative au plan d'exécution du Programme régional pour l'amélioration des statistiques économiques en

régional est que les systèmes statistiques nationaux de la région soient en mesure d'ici à 2020 de produire et diffuser, conformément aux normes internationales, l'ensemble de statistiques économiques de base. Si de nombreux pays de la région ont adopté des programmes pour l'application du Système de comptabilité nationale 2008 (SCN 2008)¹⁷, la première de leurs priorités est d'améliorer les statistiques économiques connexes. Une évaluation récente des capacités fondée sur l'ensemble de statistiques économiques de base confirme ces priorités régionales. L'exécution du Programme régional est supervisée par le Groupe directeur sur les statistiques économiques, composé de directeurs et hauts responsables des services de statistiques macroéconomiques des instituts nationaux de statistique. Le Groupe directeur est sur le point d'être élargi et d'accueillir des représentants des banques centrales et des ministères des finances, l'objectif étant de coordonner les démarches nationales de production de statistiques économiques.

Statistiques agricoles et rurales

36. La région de l'Asie et du Pacifique a relevé le défi de l'application de la Stratégie mondiale pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales. L'exécution du Plan d'action régional pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales en Asie et dans le Pacifique est bien avancée et supervisée par le Comité directeur régional sur les statistiques agricoles, en collaboration avec le Plan de développement asiatique, la CESAP et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), qui pilotent respectivement la coordination des activités de recherche, de formation et d'assistance technique.

Statistiques démographiques et sociales

37. Un ensemble de statistiques démographiques et sociales de base a été établi par un groupe technique consultatif composé de représentants des États Membres et de partenaires de développement et approuvé par la CESAP en 2013¹⁸, événement qui marque une étape au niveau mondial. Un programme de renforcement des capacités est en cours d'élaboration conformément aux orientations données par le groupe technique consultatif sur les statistiques sociales.

Registres et statistiques de l'état civil

38. Les pays de l'Asie et du Pacifique ont affirmé que l'amélioration de leurs registres et statistiques de l'état civil était une de leurs grandes priorités. Depuis 2009, 48 États membres de la CESAP ont procédé à une rapide évaluation de leurs registres et statistiques de l'état civil. Les résultats montrent qu'il reste des progrès à accomplir, 13 pays seulement ayant atteint le niveau « satisfaisant »¹⁹.

Asie et dans le Pacifique (E/ESCAP/CST(3)/CRP.1), en date du 14 novembre 2012, disponible à l'adresse suivante : <http://www.unescap.org/stat/cst/3/CST3-CRPIE.pdf> (en anglais seulement).

¹⁷ Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.08.XVII.29.

¹⁸ Voir la résolution 69/16, intitulée « Un ensemble de statistiques démographiques et sociales de base pour orienter le développement des capacités nationales en Asie et dans le Pacifique », adoptée par la CESAP le 1^{er} mai 2013, à sa soixante-neuvième session, disponible à l'adresse suivante : http://www.unescap.org/sites/default/files/2013-Resolutions-E69_27F.pdf

¹⁹ Voir la synthèse des résultats figurant dans le document d'information relatif aux efforts déployés pour améliorer les registres et les statistiques de l'état civil dans la région de l'Asie et du Pacifique, élaborée par la CESAP en collaboration avec le Réseau de métrologie sanitaire et le centre de recherche sur les systèmes d'information sanitaire de l'Université du Queensland,

39. Faisant fond sur les résultats des évaluations et les résolutions consécutives de la CESAP²⁰, le secrétariat de la CESAP et un grand nombre d'États membres et de partenaires de développement œuvrent ensemble à l'exécution du Plan stratégique régional pour l'amélioration de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique²¹. Entre autres activités marquantes, une conférence ministérielle sera organisée en novembre 2014 pour affirmer que les politiques doivent appuyer sans relâche les efforts déployés aux niveaux national et régional et en assumer la responsabilité. À sa réunion inaugurale tenue en décembre 2013 aux fins de l'organisation de la conférence ministérielle, le Groupe directeur régional sur les registres et statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique a recommandé qu'un volet relatif à des registres et statistiques de l'état civil universels soit intégré au programme de développement pour l'après-2015, au titre d'un éventuel objectif de bonne gouvernance, et demandé que cette recommandation soit portée à l'attention de la Commission de statistique.

Modernisation des produits et services statistiques

40. Les efforts déployés dans des domaines particuliers de la statistique ont permis de mettre en place des procédés de gestion et de fonctionnement bien huilés visant à garantir l'efficacité, la qualité, la rapidité et la pertinence des services fournis par les instituts statistiques. Un organe stratégique consultatif pour la modernisation de la production et des services statistiques en Asie et dans le Pacifique a été créé et chargé d'entraîner les activités et la coopération régionales en la matière, en collaborant étroitement avec le Groupe de haut niveau sur la modernisation de la production et des services statistiques et les comités connexes assistés de la Commission économique pour l'Europe (CEE).

Statistiques de l'environnement

41. Sur la recommandation formulée par le Comité de statistique de la CESAP à sa troisième session, la Division de statistique de la CESAP s'emploie à élaborer une démarche régionale en matière de statistiques de l'environnement et d'autres domaines statistiques. La première étape a été de tenir une réunion du groupe d'experts sur les stratégies d'amélioration des statistiques de l'environnement en Asie et dans le Pacifique à Bangkok, du 2 au 4 décembre 2013, à laquelle ont participé plus de 20 experts d'organisations nationales et internationales²². Les experts réunis à cette occasion ont confirmé la nécessité d'élaborer une stratégie d'amélioration des statistiques de l'environnement dans la région qui tienne compte

publié en décembre 2012, disponible à l'adresse suivante : <http://www.unescap.org/stat/crvs/high-level/CRVS-efforts-asia-pacific-information-paper.pdf> (en anglais seulement).

²⁰ Voir la résolution 67/12 sur l'amélioration de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique, adoptée par la CESAP le 25 mai 2011, à sa soixante-septième session, disponible à l'adresse suivante : http://www.unescap.org/EDC/French/AnnualReports/2011-Resolutions-E67_23F.pdf. Voir également la résolution 69/15 sur la mise en œuvre des résultats de la Réunion de haut niveau sur l'amélioration de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique, adoptée par la CESAP le 1^{er} mai 2013, à sa soixante-neuvième session, disponible à l'adresse suivante : http://www.unescap.org/sites/default/files/2013-Resolutions-E69_27F.pdf.

²¹ Voir <http://www.unescap.org/stat/crvs/RSP/index.asp>.

²² De plus amples informations sur la réunion du groupe d'experts sur les stratégies d'amélioration des statistiques environnementales en Asie et dans le Pacifique sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.unescap.org/stat/envstat/EGM/index.asp>.

des avancées méthodologiques enregistrées dans ce domaine au niveau mondial et du programme de développement pour l'après-2015. Le groupe d'experts a tracé les grandes lignes d'une démarche qui réunirait diverses parties prenantes, notamment les milieux scientifiques, aux fins de l'élaboration d'un programme régional en matière de statistiques environnementales.

B. Coordination des efforts au service de l'efficacité et de l'accélération des progrès

Initiatives sous-régionales pour accélérer la réalisation des objectifs stratégiques du Comité de statistique

42. Une meilleure coopération et un renforcement des institutions au niveau sous-régional ont apporté le soutien politique nécessaire à une amélioration de l'intégration statistique dans certaines des cinq sous-régions de l'Asie et du Pacifique. En 2011, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) a relevé le niveau de la coopération statistique en prévision de la mise en place d'un système statistique de la Communauté de l'ASEAN, grâce à la transformation de la Réunion annuelle des directeurs des bureaux de statistique de l'ASEAN en Comité du système statistique de la Communauté de l'ASEAN, et à l'accroissement des capacités statistiques du secrétariat de l'ASEAN avec l'appui de l'Union européenne. Dans la région du Pacifique, l'action importante que mène le secrétariat général de la Communauté du Pacifique pour développer la statistique dans les pays et territoires insulaires du Pacifique s'est trouvée renforcée par le fait que son programme de la statistique au service du développement a été élevé au rang de division. D'autres institutions sous-régionales continuent de jouer un rôle actif dans la promotion du renforcement des capacités en matière de statistique dans leurs sous-régions respectives, notamment l'Association sud-asiatique de coopération régionale, l'Organisation de coopération économique et le Comité inter-États de statistique de la Communauté d'États indépendants.

Coordination de la formation statistique

43. Conscient de l'importance de la formation statistique pour le renforcement des capacités, le Comité de statistique de la CESAP a approuvé en 2012 la formation d'un groupe visant à coordonner la formation statistique en Asie et dans le Pacifique, l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique (ISAP) faisant office de secrétariat. Le rôle fondamental de ce groupe, baptisé réseau de coordination de la formation statistique en Asie et dans le Pacifique, est de faciliter le partage de l'information et la coordination entre les différentes institutions de la région en matière de formation statistique, notamment en appuyant la mise en œuvre des éléments de formation contenus dans les programmes régionaux de renforcement des capacités, qui ont été recensés par le Comité de statistique.

Coordination entre les partenaires de développement pour un plus grand impact collectif

44. Faisant directement suite aux recommandations issues des délibérations du Comité en 2009 sur le développement des statistiques régionales en Asie et dans le Pacifique²³, plus de 20 partenaires internationaux, régionaux et bilatéraux ont créé en 2010 les Partenaires pour le développement de la statistique en Asie et dans le Pacifique dans le but d'accentuer les efforts cumulés des activités de renforcement des capacités en améliorant la coordination, la synergie et la complémentarité entre les partenaires²⁴.

45. Les partenaires ont décidé d'adapter leur action pour permettre de réaliser les objectifs stratégiques énoncés par le Comité de statistique de la CESAP. À cette fin, les objectifs stratégiques suivants ont été formulés : a) mettre en avant la nécessité d'investir dans le développement de la statistique; b) renforcer le rôle des instituts nationaux de statistique en tant que fers de lance des systèmes statistiques nationaux; c) moderniser les systèmes d'information statistiques des pays; d) coordonner l'élaboration d'ensembles de base d'indicateurs de développement; e) promouvoir l'amélioration et l'utilisation des données des dossiers administratifs à des fins statistiques; et f) coordonner la formation statistique dans la région.

46. À leur dernière réunion en septembre 2013, les partenaires ont fait le point des réalisations et mis en exergue, comme exemples de réussite, leur coopération dans le domaine des registres et des statistiques de l'état civil, des statistiques sociales et démographiques, des statistiques agricoles et rurales et de l'élaboration de la première stratégie nationale de développement de la statistique pour le Myanmar. Ils ont fait valoir qu'un ou plusieurs des facteurs suivants avaient été déterminants pour la réussite de la coopération dans les cas évoqués : a) le domaine en question est suffisamment important pour que chacun des partenaires participants exécute les mandats de développement prévus; b) les partenaires sont disposés à ajuster ou réinterpréter les mandats pour faciliter l'harmonisation de leur action; c) il existe une plateforme (un plan élaboré conjointement ou un cadre de coopération) permettant à chaque partenaire de déterminer son rôle et sa contribution; d) la voie est énergiquement tracée à l'échelle mondiale; e) les donateurs manifestent leur intérêt et leur désir de participation; et f) des liens sont établis entre les programmes de développement dans les différents domaines de la statistique.

IV. Questions soumises à l'examen de la Commission de statistique : définir un projet mondial au-delà de 2015

47. L'accélération des activités de renforcement des capacités englobe l'élaboration de systèmes statistiques nationaux dans la région Asie-Pacifique afin de répondre aux demandes futures d'utilisateurs divers et variés. Cependant, si l'on tient compte des appels lancés par les acteurs du développement en faveur de données et de statistiques améliorées qui permettraient de mieux étayer les résultats en matière de

²³ Voir note 1.

²⁴ Voir le compte rendu de la première réunion des Partenaires pour le développement de la statistique dans la région Asie-Pacifique tenue à Bangkok le 14 décembre 2010, disponible sur le site : <http://www.unescap.org/stat/partnership/1st-stat-dev/Report-of-1st-meeting.pdf>.

développement, il est clair que les efforts actuels ne sont pas suffisants ou ne donnent pas de résultats assez vite. Les enseignements tirés de ce qui s'est passé pour les objectifs du Millénaire pour le développement font également ressortir la nécessité de plaider pour un programme qui appuie et oriente les investissements visant à renforcer de manière ciblée les systèmes statistiques nationaux.

48. L'ambitieux programme d'évaluation et de suivi qui a été élaboré par le Groupe de personnalités de haut niveau mis en place par le Secrétaire général ne peut être totalement exécuté sans une transformation des structures et des procédures qui régissent actuellement la production de statistiques. Compte tenu de la nécessité d'élargir la participation au-delà de la communauté statistique traditionnelle, telle qu'énoncée au chapitre II ci-dessus, c'est une chose qui ne se produira pas sans une transformation de la manière dont le monde considère la statistique. Il convient de faire de la statistique une ressource naturelle du développement, et d'un système statistique bien huilé un fondement de la bonne gouvernance. Un moyen puissant de faciliter une telle transformation consiste à solidement ancrer le développement de la statistique parmi les objectifs du programme de développement pour l'après-2015.

49. Dans cette optique, les membres de la Commission de statistique sont invités à considérer les éléments suivants comme la base d'une action collective en faveur du développement de la statistique dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015 :

a) Les moyens d'action et les démarches proposés aux membres de la Commission de statistique concernant une action de sensibilisation commune menée aux niveaux national et international en faveur d'un positionnement de la statistique en tant qu'objectif à part entière;

b) Les moyens d'élaborer des méthodes d'évaluation, d'établir les points de référence et de suivre les progrès accomplis dans la réalisation de systèmes statistiques nationaux efficaces;

c) Les possibilités offertes à la Commission de statistique de jouer un rôle de chef de file dans un nouveau partenariat mondial au service du développement des données, en tendant la main aux utilisateurs et aux fournisseurs de statistiques dans les organisations publiques et privées en vue d'élaborer des principes et un code de conduite à l'intention des fournisseurs de données officiels et non officiels – ou un nouvel ensemble de principes fondamentaux en matière de données sur le développement.

Annexe

Activités de développement de la statistique en Asie et dans le Pacifique

Le tableau ci-après donne un aperçu des activités de développement de la statistique en Asie et dans le Pacifique portant sur l'exécution des programmes conçus pour faciliter la réalisation des objectifs stratégiques du Comité de statistique de la CESAP.

<i>Domaine</i>	<i>Cadre des activités régionales</i>	<i>Gouvernance</i>	<i>Activités majeures récentes</i>
Statistiques agricoles et rurales	<ol style="list-style-type: none"> 1. Stratégie mondiale pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales 2. Plan d'action régional pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales en Asie et dans le Pacifique, adopté par la Commission des statistiques agricoles pour l'Asie et le Pacifique en octobre 2012 et par le Comité de statistique de la CESAP en décembre 2012 dans sa décision 3/6 	Conseils d'administration et comités directeurs mondiaux et régionaux	<ul style="list-style-type: none"> – Deuxième réunion du Comité directeur régional en novembre 2013 – Début de la formation régionale sur les statistiques agricoles et rurales organisée par l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique en 2013
Registres et statistiques de l'état civil	<ol style="list-style-type: none"> 1. Plan stratégique régional pour l'amélioration de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique, adopté à la troisième session du Comité de statistique de la CESAP en décembre 2012 dans sa décision 3/4 et par la CESAP dans sa résolution 69/15 2. Plan d'action dans la région du Pacifique sur les statistiques de l'état civil adopté par le Comité des représentants des gouvernements et des administrations du secrétariat général de la Communauté du Pacifique en novembre 2010 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Groupe directeur régional, composé de 19 représentants gouvernementaux (des secteurs de la statistique, de la santé et de l'état civil) et de 7 représentants des partenaires de développement 2. Comité directeur pour la statistique dans la région du Pacifique composé de 6 représentants gouvernementaux et de 4 représentants des partenaires de développement 	<ul style="list-style-type: none"> – Réunion de haut niveau sur l'amélioration des registres et statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique en décembre 2012 – Création du Groupe directeur régional en octobre 2013 – Première réunion du Groupe directeur régional en décembre 2013 – Réunion ministérielle intergouvernementale sur les registres et statistiques de l'état civil devant être convoquée en novembre 2014 pour examiner l'adoption d'un cadre d'action régional permettant de rendre le Plan stratégique régional opérationnel

<i>Domaine</i>	<i>Cadre des activités régionales</i>	<i>Gouvernance</i>	<i>Activités majeures récentes</i>
Statistiques économiques	<p>1. Ensemble de statistiques économiques de base servant de cadre et d'élément d'orientation pour le développement des systèmes statistiques nationaux, adopté par le Comité de statistique de la CESAP en décembre 2010 dans sa décision 2/5 et par la CESAP dans sa résolution 67/10</p> <p>2. Programme régional pour l'amélioration des statistiques économiques en Asie et dans le Pacifique adopté par le Comité de statistique de la CESAP en décembre 2010 dans sa décision 2/6</p>	Groupe directeur composé de 23 représentants gouvernementaux et de 3 représentants des partenaires de développement	<ul style="list-style-type: none"> – Reconstitution du Groupe directeur en août 2013 – Troisième réunion du Groupe directeur en octobre 2013
Statistiques de l'environnement	<p>Le mandat dans ce domaine émane de la décision 3/7 (décembre 2012) du Comité de statistique de la CESAP.</p> <p>Le Comité a noté que l'ensemble de base contenu dans le Cadre pour le développement des statistiques de l'environnement des Nations Unies, tel qu'il a été révisé, pouvait être utilisé pour l'élaboration d'une stratégie régionale de l'Asie-Pacifique visant à améliorer les statistiques de l'environnement.</p>	Relève actuellement du Comité de statistique	– Réunion du Groupe d'experts sur les statistiques de l'environnement en décembre 2013
Statistiques ventilées par sexe	Cadre et ensemble de statistiques ventilées par sexe et d'indicateurs de base en cours de réalisation. Établissement prochain d'un programme régional concernant les statistiques ventilées par sexe	Absence de structure officielle de gouvernance. Poursuite de la consultation avec les pays, les partenaires de développement et les experts dans le cadre de réunions et d'ateliers	– Session consultative préalable à la tenue de l'atelier sur l'élaboration d'un cadre et d'un ensemble de statistiques ventilées par sexe et d'indicateurs de base en Asie et dans le Pacifique en octobre 2013 avec le Groupe de travail sur les statistiques ventilées par sexe relevant du Mécanisme de coordination régionale Asie-Pacifique

<i>Domaine</i>	<i>Cadre des activités régionales</i>	<i>Gouvernance</i>	<i>Activités majeures récentes</i>
Modernisation des systèmes statistiques	Le mandat dans ce domaine émane de la décision 3/5 (décembre 2012) du Comité de statistique de la CESAP dans laquelle le Comité a établi : a) un organe stratégique de haut niveau; et b) un réseau d'experts pour la sensibilisation et pour le renforcement des capacités, concernant notamment les concepts, les méthodes et les normes, afin d'appuyer l'action de modernisation menée au niveau national.	Organe stratégique consultatif pour la modernisation de la production et des services statistiques en Asie et dans le Pacifique, composé de 7 membres	<ul style="list-style-type: none"> – Atelier consultatif régional visant à élaborer un cadre et un ensemble de statistiques ventilées par sexe et d'indicateurs de base en Asie et dans le Pacifique en novembre 2013 – Gestion des systèmes d'information statistique (MSIS 2013), réunion du groupe d'experts à Bangkok et à Paris du 23 au 25 avril 2013 – Première réunion de l'organe stratégique consultatif en novembre 2013 – Gestion des systèmes d'information statistique (MSIS 2014), réunion du groupe d'experts à Dublin en avril 2014 – Début en décembre 2013 des travaux du groupe de travail sur l'Échange de données et de métadonnées statistiques (SDMX) pour promouvoir l'utilisation du SDMX dans les systèmes statistiques nationaux de la région et renforcer les capacités régionales à le mettre en application
Statistiques démographiques et sociales	Ensemble de statistiques démographiques et sociales de base comme cadre et élément d'orientation pour le développement des systèmes statistiques nationaux, adopté lors de la troisième session du Comité de statistique en décembre 2012 et par la CESAP dans sa résolution 69/16	Groupe consultatif technique composé de 11 représentants gouvernementaux et de 5 représentants des partenaires de développement	<ul style="list-style-type: none"> – Quatrième réunion du Groupe consultatif technique en novembre 2013 en vue d'établir un programme régional pour le développement des statistiques démographiques et sociales – Lancement en novembre 2013 des examens nationaux visant à évaluer les capacités et les besoins